

CONSLUSIONS DE L'EXPERT :

Il est fortement conseillé de retirer l'ensemble des plaques amiante ciment stockées sur le chantier afin d'éviter toute pollution.

La structure des bâtiments partiellement déconstruits non étanche à l'eau va se détériorer dans les semaines à venir compte tenu de la mauvaise saison (pluies, gel). Nous demandons, si les bâtiments ne sont pas déconstruits avant la fin de l'année, à les rendre étanche par bâchage de l'ensemble de la couverture et la fermeture par des contreplaqués de l'ensemble des ouvertures.

En aucun cas les bâtiments peuvent rester en l'état pendant plusieurs mois

Ingénieur - Expert

J-G CORNUAILLE

CABINET CORNUAILLE
INGENIEUR-EXPERT

Diplômé de l'Institut de l'Expertise de Paris
35 rue St Michel - 14130 PONT L'ÉVÊQUE
Tél. 02 31 64 98 26 - Fax 02 31 64 99 58

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

Siège Social :

Rue des Peupliers

14350 Le Bénv-Bocage

☎ : 02 31 09 01 30 - 📠 : 02 31 68 71 64

E-mail : cabinet.cornuaille@orange.fr

Agence :

35 rue St Michel

14130 PONT L'ÉVÊQUE

☎ : 02 31 64 98 26 - 📠 : 02 31 64 99 58

E-mail : ccornuaille.pl@orange.fr